

## ÄR MEENUNG

# «Les enfants en déplacement sont d'abord des enfants»



«Les enfants ont des droits, à tout le moins, le droit à la vie, à la survie et au développement ainsi qu'à la protection contre toute forme d'atteinte physique et morale» Photo: A

## Lettre ouverte à tous les gouvernements nationaux, l'Union européenne, et la Communauté Internationale

Nous, membres de l'ENOC en tant que institutions indépendantes de défense des droits des enfants, exprimons notre profonde inquiétude et tristesse au sujet des tragédies de masse qui se déroulent en Méditerranée, où des centaines de migrants, y compris les enfants et leurs parents, périssent et continuent à périr.

Ces tragédies récurrentes provoquent non seulement des expressions de masse de consternation et de chagrin, mais amènent aussi une prise de conscience croissante sur le rôle fondamental et ultime que devraient assumer les gouvernements nationaux, l'Union Européenne et la communauté internationale: promouvoir et protéger les droits des personnes, en particulier de ceux qui sont les plus vulnérables.

Le plus souvent, les migrants quittent leur patrie par désespoir, prêt à affronter de périlleux voyages pour atteindre un meilleur endroit. Beaucoup d'enfants, de femmes et d'hommes trouvent ainsi la mort.

Les gouvernements nationaux, l'Union Européenne et la communauté internationale ont une obligation morale et juridique de faciliter l'accès des migrants à leurs droits humains. Ce n'est pas un devoir passif dont on peut s'exonérer à bon compte en attendant les bras croisés que les migrants trouvent asile, surtout quand tant de migrants meurent avant d'atteindre leur destination.

Il ressort clairement de l'ampleur du phénomène de la migration que les gouvernements nationaux, l'Union Européenne et la communauté internationale doivent réagir de façon proactive pour sauver la vie de personnes en déplacement et devraient revoir leurs politiques internationales et étrangères afin d'évaluer et d'empêcher la fuite massive de personnes, y compris les enfants. Nous tenons à réitérer la Déclaration 2013 de l'ENOC sur les enfants migrants, qui stipule que «les enfants en déplacement sont d'abord des enfants». Dans ce contexte, les membres de l'ENOC insistent fortement sur la nécessité que des lois, politiques et pratiques existantes soient en confor-

mité avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et d'autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme qui garantissent la protection de tous les enfants.

Les enfants ont des droits, à tout le moins, le droit à la vie, à la survie et au développement ainsi qu'à la protection contre toute forme d'atteinte physique et morale. Les ressources nécessaires pour prendre des mesures proactives dépassent ce que tout pays peut entreprendre individuellement. Il est clair qu'une coopération structurée entre les pays par le biais des gouvernements nationaux, l'Union européenne et la communauté internationale est la seule façon pour que chaque pays puisse remplir ses obligations pour protéger et soutenir les personnes et les enfants en déplacement.

Les constitutions sont fondées sur le principe de la valeur intrinsèque et la dignité de la vie humaine. Des tragédies comme celles qui se déroulent en Méditerranée violent ce principe. En agissant de façon proactive et collectivement pour sauver la vie des personnes migrantes, y compris les enfants, c'est le moins que nous puissions faire pour préserver l'intégrité de nations unies par une croyance commune en la primauté des droits de l'homme.

EUROPEAN NETWORK OF OMBUDSPERSONS FOR CHILDREN TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR RS/ORK- TEXTE ORIGINAL: ENOC.EU/?P=1140

Remarque complémentaire de l'ORK à l'intention des autorités luxembourgeoises: L'ORK tient à rappeler qu'il ne suffit pas de mettre à la disposition des réfugiés un toit, mais que notamment pour un accueil adéquat des enfants, un encadrement s'impose. Ces enfants ont droit à un enseignement adapté et à une assistance sociale et médicale. Mais les autorités devraient aussi mieux prendre en compte que beaucoup de familles, aussi parmi celles qui ne seront pas reconnus comme réfugiés, ont subi des événements graves, voir traumatisants. Ces enfants ont souvent besoin d'un soutien et d'un suivi psychologique et thérapeutique approprié qui ne doit pas être mis en question par la situation précaire des familles et encore moins être interrompu de façon abrupte par une décision de retour.